



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**EPISODE DE CRUES EXCEPTIONNELLES :
POINT DE SITUATION – 15 NOVEMBRE 2023 – 13h30**

Arras, le 15 novembre 2023

Après les pluies abondantes survenues hier sur l'ouest du département, une période d'accalmie se dessine. Elle pourrait durer au moins jusqu'à jeudi, malgré quelques averses de faible intensité recensées sur le Montreuillois.

La vigilance rouge crues inondations a été levée ce matin pour le bassin de la Liane, qui est dorénavant placé en vigilance orange crues. La Canche, la Hem, l'Aa et la Lys plaine demeurent en vigilance orange. La Lys amont Laquette et la Lawe Clarence amont sont ramenées à la vigilance jaune.

Reprise des enseignements scolaires

Les établissements scolaires reprennent progressivement l'enseignement depuis ce matin. A noter que :

- la quasi-totalité des écoles du 1er degré (1287/1290) du département sont fermées ce jour (rythme de 4 jours) et ne rouvriront donc que demain. Un point de situation des écoles qui ne seront pas en capacité d'ouvrir demain est en cours de réalisation.

-concernant les collèges et les lycées, seul le collège Brassens de Saint-Venant est resté fermé (la station d'épuration de la commune ne fonctionne plus). Les autres collèges et lycées du département sont ouverts, même si certains d'entre eux n'accueillent que peu d'élèves car les circuits de transport scolaire sont encore perturbés.

Reconnaissance en état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 14 novembre 2023, publié au Journal Officiel le 15 novembre 2023, **181** communes ont d'ores et déjà été reconnues en état de catastrophe naturelle. Certaines communes (**31**) ayant déposé un dossier ne sont pas inscrites dans cette liste pour des raisons de complétude de dossier. Leurs dossiers pourront être de nouveau instruits, tout comme ceux des communes qui n'ont pas encore été en mesure de les déposer, lors d'une commission prochaine. Il n'y a aucun refus à ce stade pour les communes du Pas-de-Calais.

Bilan chiffré :

- **139** interventions (pompage, mise en sécurité, déblayage, reconnaissance) et **50** évacuations ont été réalisées cette nuit.
[pour mémoire 2 641 interventions et 1 462 évacuations ont été effectuées depuis le 6/11].
- **4** blessés sont recensés (pas d'évolution par rapport au dernier bilan).
- **7 200** personnes connaissent toujours des restrictions d'usage de l'eau au sein de plusieurs communes situées sur les secteurs de Samer et de Doudeauville. La situation devrait perdurer jusqu'en milieu de semaine.
- **500** foyers sont privés d'électricité, essentiellement dans l'Audomarois.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- **4 300** clients sont impactés en relai mobile. **5 200** clients sont par ailleurs touchés en relai fibre, fixe et ADSL.
- **74** axes routiers restent coupés.
- **Concernant les mesures mises en œuvre à destination des entreprises, 72** dossiers relatifs à l'activité partielle représentant **2 437** salariés ont été déposés et instruits par la DDETS.
- **Concernant la prise en charge des personnes vulnérables, 65** d'entre elles ont été prises en charge par l'ARS dans un hébergement dédié.

Interventions marquantes :

- De nouvelles évacuations ont été réalisées par les sapeurs-pompiers et les forces de l'ordre cette nuit, notamment à Saint Léonard (Boulogne sur Mer), Arques et Blendecques (Saint Omer).
- Dans le Montreuillois, les niveaux de la Canche sont pour l'heure en très légère baisse, mais restent élevés et pourraient engendrer à nouveau des débordements.
- Dans le Calaisis, plusieurs brèches ont été constatées au niveau de la digue du canal d'Ardres avec des écoulements d'eau sur la chaussée. Les pompiers ont surveillé l'ouvrage toute la nuit pour être en capacité d'intervenir rapidement en cas d'inondation. La digue n'a pas cédé.

Rappel des mesures annoncées par le Président de la République cet après-midi à l'occasion de son déplacement dans le Pas-de-Calais :

- Un fonds d'indemnisation d'urgence de 50 millions d'euros, évolutif en fonction de la situation, va être déployé pour accompagner l'ensemble des collectivités territoriales touchées.
- Un fonds spécifique sera également mis en place pour accompagner l'investissement des agriculteurs touchés. Ce fonds à vocation à compléter le dispositif « Calamités agricoles », pour les agriculteurs et exploitants touchés par les tempêtes et inondations dans les Hauts-de-France, en Normandie et en Bretagne ;
- Un mécanisme d'aide est mis en œuvre pour l'ensemble des entreprises (indépendants, PME, ETI, grandes entreprises) avec l'URSSAF, permettant ainsi de reculer les échéances fiscales. Le recours au chômage partiel est également facilité.
- Pour répondre à l'urgence opérationnelle, **3** colonnes supplémentaires de la sécurité civile avec des moyens légers de pompage vont être déployées pour aider les particuliers. Il s'agit aujourd'hui de la plus grande opération de pompage jamais mise en place par la sécurité civile.